Apprentissage

BTSA AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS



Centre de formation Notre-Dame Château des Vaux CS90002 Saint-Maurice Saint-Germain 28240 LA LOUPE









La confiance peut sauver l'avenir



Le BTSA Aménagements Paysagers forme des techniciens supérieurs capables de concevoir, aménager et entretenir des espaces verts ou naturels. Ils doivent savoir allier techniques paysagères, gestion environnementale et maîtrise des projets pour des espaces durables et esthétiques.

OBJECTIFS

- S'inscrire dans le monde d'aujourd'hui, construire son projet personnel et professionnel, communiquer dans des situations et des contextes variés.
- Organiser le travail des équipes pour des chantiers d'aménagement paysager, gérer la végétation des aménagements paysagers dans un contexte de transition écologique, gérer les ouvrages et les réseaux des aménagements paysagers, assurer la gestion technico-économique de chantiers, élaborer un projet d'aménagement paysager.

ET APRES?

- Vie active
- Poursuite d'études vers une formation complémentaire en licence professionnelle, certificat de spécialisation ou classes préparatoires à certaines grandes écoles

CONDITIONS D'ADMISSIONS

- Niveau requis : Bac (général, pro, techno) ou équivalent.
- Modalités : Candidature par lettre de motivation et CV, entretiens et tests
- Hébergement possible sur le site du centre de formation (places limitées)

Centre de formation Notre-Dame Château des Vaux Tél. 02 37 53 70 64

of.notredame@apprentis-auteuil.org

PROGRAMME DE FORMATION

Formation de 2 ans, alternant théorie et pratique, le BTSA représente environ1365 heures de formation en présentiel, sans compter les semaines en entreprise et les travaux personnels.

Le programme du BTSA Aménagements Paysagers est organisé sur 20 semaines de cours en première année et 19 semaines en seconde année. Les semaines de cours alterneront les enseignements généraux et professionnels.

CONTENU DE LA FORMATION

Disciplines mobilisées: sciences économiques, sociales, et de gestion, français, éducation socioculturelle, éducation physique et sportive, langue étrangère, sciences et techniques et des aménagements de l'espace, aménagements paysagers, technologie de l'informatique et du multimédia, mathématiques, biologie – écologie, sciences et techniques agronomiques, sciences et techniques des équipements.

DÉBOUCHÉS

1.Métiers:

Technicien en bureau d'études. Conducteur de travaux paysagers. Entrepreneur paysagiste. Chargé de projet dans des collectivités territoriales.

2. Poursuites d'études :

Licences pro (ex. :gestion des espaces naturels). Écoles d'ingénieurs (ex. : agroécologie, paysage). Formations spécialisées en urbanisme ou écologie.

3.Structures d'accueil:

Entreprises du paysage. Collectivités territoriales. Bureaux d'études en aménagement. Associations environnementales.

TRANSPORTS

1.SNCF: Des navettes quotidiennes desservent la gare de La Loupe (ligne Paris-Le Mans)

2. BUS: Lignes d'autocar quotidiennes entre Dreux et le château des Vaux; le vendredi et le dimanche vers Orléans, Evreux, Dreux et Paris











